

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE**30/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération :Vote 17
Pour 17DATE DE LA
CONVOCATION
17/07/2025
DATE AFFICHAGE
28/07/2025

Séance du 25 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
et le 25 juillet

à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, MORELLI, PAOLINI, BENVENUTI, HLUŠICKA, SIMONETTI-MALASPINA, POLI et Mesdames LOUIS, GUARDINI, SCOTTO, SANCIU, PONZEVERA et VOLELLI.

Procuration : Mme ROVERE à Mr OLMETA, Mr PANZA à Mme GUARDINI, Mme FERRAGUTI à Mr MORELLI Yoann

Absent : Mme SEBASTIANI, Mr FEYDEL

Monsieur MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :**CANTINE SCOLAIRE : APPROBATION DU REGLEMENT**

Le Maire rappelle au Conseil que l'encaissement des repas de la cantine scolaire est actuellement géré par les services communaux, par le biais d'une régie de recettes.

Le Maire propose d'adopter un règlement pour en encadrer l'organisation.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur le projet de règlement présenté.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le projet de règlement proposé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.